



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
25 mai 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région

Asie-Pacifique : Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

Projet de rapport

Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique : Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

1. La Commission était saisie du résumé de l'Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/67/19).
2. Les représentants des membres et membres associés suivants ont pris la parole : Afghanistan ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Kirghizistan ; Malaisie ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Turquie ; Tuvalu ; Viet Nam ; Hong Kong (Chine).
3. La Commission a félicité le secrétariat pour la qualité de la documentation complète qu'il avait établie au sujet des difficultés traversées par la région, exposées dans le document *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2001*¹
4. La Commission a noté que, malgré la forte reprise de la région à la suite de la crise financière mondiale, l'Asie et le Pacifique rencontraient de nouvelles difficultés, analysées dans l'Étude. Il s'agissait notamment de la réapparition de prix élevés pour les produits alimentaires et les combustibles, de la lenteur du redressement dans les pays développés et des entrées perturbatrices de capitaux à court terme provoquées par les politiques d'argent facile de nombreux pays

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2001: Sustaining Dynamism and Inclusive Development: Connectivity in the Region and Productive Capacity in Least Developed Countries I*, (ST/ESCAP/2586) (Publications des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.2).

développés. Ces difficultés nuisaient aux efforts faits par les pays en développement de la région pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les pays les plus pauvres et les plus vulnérables étant les plus touchés.

5. La réapparition de prix élevés des produits alimentaires donnait une importance sans cesse plus grande à la question de la sécurité alimentaire. Un moyen décisif de réduire l'impact des prix des produits alimentaires serait de renforcer la sécurité alimentaire en augmentant la productivité agricole. D'autres mesures, comme la coopération Sud-Sud, étaient non moins importantes.

6. La Commission a noté que, malgré ces difficultés, les bons résultats de la région pour sortir de la crise financière mondiale avaient fait d'elle un ancrage de la croissance et de la stabilité mondiales. La présence des principaux centres de croissance en Asie et dans le Pacifique avait mis en évidence le besoin, pour la région, de faire progresser encore son intégration pour soutenir la poursuite de son développement. De plus, le caractère transnational d'un bon nombre des difficultés nécessitait la coordination des décisions de politique générale à l'échelle de la région pour qu'elles soient efficaces. La coopération Sud-Sud devrait être un élément majeur au service de l'intégration régionale. On a souligné aussi le besoin d'une banque asiatique d'investissements pour soutenir le développement de la région.

7. La Commission a relevé que l'interdépendance des politiques mondiales et régionales exigeait que la région intègre effectivement ses politiques aux niveaux mondial et régional. Il était souhaitable que les pays de la région utilisent efficacement les mécanismes mondiaux comme le G20 pour adopter des mesures, notamment pour réduire les déséquilibres mondiaux qui avaient été l'une des causes de la récente crise financière mondiale et pour établir un filet de sécurité financière mondial.

8. La Commission a estimé que le secrétariat devait persévérer dans son rôle important de fournisseurs d'avis de politique générale pour aider les gouvernements à surmonter les difficultés de la croissance inclusive et durable dans la région. Elle a été d'avis que le secrétariat devait prendre des mesures pour soutenir activement le processus d'intégration régionale et pour servir de cadre à la prise des grandes décisions par la région. Il fallait que le secrétariat procure des analyses des grands problèmes économiques mondiaux qui avaient une incidence sur la région, notamment la gouvernance économique mondiale et les prix des produits de base. La Commission a demandé au secrétariat de fournir un cadre analytique supplémentaire afin de faire entendre la voix de la région dans les réunions internationales, particulièrement celles du G20, comme ç'avait été le cas au sommet du G20 à Séoul, et d'aider ainsi à traduire les initiatives mondiales en mesures régionales de politique générale.

9. La Commission a considéré que le renforcement de la connectivité était important pour le développement économique et social de la région car il faciliterait l'expansion du commerce régional et donnerait accès aux services sociaux de base aux communautés vulnérables, comme l'Étude le montrait. La Commission a noté que le renforcement de la connectivité régionale profiterait à tous les membres de la CESAP et que le partage des données d'expérience dans ce domaine était important. Elle a exprimé son appui au développement des transports et des autres moyens de connectivité dans la région, insistant particulièrement sur l'importance des investissements du secteur privé dans le renforcement de la connectivité. Elle a souligné que le secrétariat devait jouer un rôle important pour promouvoir le

développement de l'infrastructure immatérielle, notamment dans les domaines de la facilitation du commerce et de la diversification des capacités de production.

10. La délégation mongole a indiqué que l'aide fournie à la Mongolie par la CESAP dans les domaines de la facilitation du commerce et de l'accèsion à l'Accord commercial Asie-Pacifique avait eu des résultats tangibles et constituait un exemple concret de coopération intensifiée entre la Mongolie et la CESAP. La délégation souhaitait que l'assistance technique dans ces domaines se poursuive.

11. La Commission a relevé l'importance de l'expansion du commerce et des investissements pour le développement économique et social et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté aussi l'importance des investissements pour le transfert de technologie. À cet égard, il fallait que les pays poursuivent leur action pour diversifier les échanges commerciaux, faciliter le commerce intrarégional et créer un environnement favorable à l'investissement. Soulignant l'importance vitale de l'expansion de la demande régionale et du principe d'inclusivité, une délégation a suggéré que le secrétariat entreprenne une étude de faisabilité d'une zone de libre-échange englobant la région Asie-Pacifique dans ses plus larges limites.

12. La Commission a noté que les échanges commerciaux étaient essentiels pour le développement de la région. Elle a estimé qu'il fallait exploiter pleinement le potentiel du commerce intrarégional et du commerce Sud-Sud pour soutenir la croissance de la région. L'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce était nécessaire pour susciter de nouvelles sources de demande à l'intérieur de la région. La Commission a appelé à un renforcement de la coopération régionale dans ce domaine en raison de son importance pour le développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, en particulier.

13. La Commission a relevé qu'il était important de conclure les négociations commerciales multilatérales de Doha et de réduire les subventions agricoles pour assurer la sécurité alimentaire des pays moins développés et des pays les moins avancés, étant entendu que les pays les moins avancés devaient bénéficier de termes de l'échange plus avantageux pour pouvoir supporter les hausses des prix des importations de produits alimentaires. À ce propos, une délégation a rappelé l'importance de l'Objectif du Millénaire 8, portant sur un partenariat mondial pour le développement, qui était souvent laissé de côté dans les évaluations des progrès vers la réalisation des Objectifs alors que la réalisation de cet objectif aiderait à permettre celle des autres. Une délégation a souligné qu'il fallait faciliter le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce pour les économies en développement et les économies émergentes, notamment en tenant compte de leurs besoins de développement lors des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés.

14. La Commission a constaté que le choix du thème pour sa soixante-septième session était à la fois opportun et clairvoyant car la protection sociale était une question prioritaire pour les pays d'Asie et du Pacifique. Elle a noté que les mesures de protection sociale prise en réaction aux crises récentes avaient contribué à atténuer les risques et les vulnérabilités, spécialement pour les catégories pauvres et les plus vulnérables. Elle a relevé particulièrement l'importance de la protection sociale comme un investissement pour le développement économique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné à ce propos que la protection sociale est un élément intégrant fondamental de la réalisation du développement inclusif et durable.

15. La Commission a noté l'importance de la protection sociale pour la réalisation de la justice sociale et de l'équité, notamment par la répartition équitable de la richesse nationale. Des délégations ont rappelé que la protection sociale assurait la jouissance des droits fondamentaux de la population. On a souligné que l'application réussie des programmes de protection sociale devait incorporer une approche fondée sur les droits.

16. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait s'orienter vers des systèmes de protection sociale complets qui assurent l'accès universel, particulièrement aux soins de santé. Plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur gouvernement au sujet de l'élargissement de la couverture existante, par exemple aux travailleurs du secteur informel.

17. La Commission a constaté l'intérêt des méthodes ciblées de protection sociale, spécialement pour réduire la pauvreté et atténuer les conséquences négatives des chocs extérieurs. Plusieurs délégations ont informé la Commission des bonnes pratiques nationales dans leur pays au sujet de la fourniture d'une aide ciblée aux groupes vulnérables comme les pauvres, les personnes handicapées, les personnes qui vivent avec le VIH et le sida, les femmes enceintes, les enfants qui vivent dans les rues et les personnes âgées. Une délégation a précisé que, pour fonctionner correctement, les programmes de protection sociale ciblée devaient reposer sur un mécanisme de ciblage fiable, objectif et transparent, comportant un élément de suivi et d'évaluation. Une autre délégation a relevé que les systèmes de protection sociale devaient être durables, comprendre des programmes à base communautaire et reconnaître le rôle de la famille.

18. La Commission a pris note des approches et des programmes divers appliqués par les États membres pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, spécialement en matière d'éducation. Certaines délégations ont souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient un pilier du développement économique et social. Elles ont rappelé, à ce propos, qu'il fallait poursuivre l'application des mesures tendant à éliminer la violence motivée par le genre.

19. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays en faveur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées². Une délégation a salué le rôle déterminant du secrétariat dans l'application du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique³ et de Biwako+5 : Une action renouvelée en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique.⁴ La Commission a noté que certaines délégations accordaient la priorité à la réunion de haut niveau sur l'examen final de l'application de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), qui se tiendrait à Incheon (République de Corée) en 2012, et préconisaient la proclamation d'une troisième décennie pour les handicapés.

20. La Commission a été informée par ailleurs de l'importance que revêtaient les envois de fonds pour les économies de plusieurs pays de la région, en particulier, lors

² Résolution 61/106, annexe I de l'Assemblée générale.

³ Voir résolution 59/3 de la Commission du 4 septembre 2003 (pour le texte du cadre d'Action du Millénaire de Biwako, voir E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1).

⁴ Voir E/ESCAP/APDDP (2)/2.

⁵ Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002 (Publication des Nations Unies, n° de vente F.02.IV.4) chap. I, résolution I, annexe II.

des crises récentes. À cet égard, une délégation a souligné la nécessité de protéger les droits des travailleurs migrants.

21. La Commission a noté que le vieillissement de la population était un problème auquel plusieurs pays de la région devaient faire face. Plusieurs délégations ont informé à cet égard la Commission que le gouvernement de leur pays cherchait en priorité à protéger les droits des personnes âgées et à leur accorder une protection sociale. Certaines délégations ont également réaffirmé l'engagement de leur pays en faveur de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement⁵.

22. La Commission a insisté sur l'importance de la coopération régionale pour faciliter la fourniture d'une protection sociale. Elle a mis en lumière le rôle important du secrétariat en tant que cadre d'échange de bonnes pratiques à cet égard ainsi que son rôle dans le domaine du renforcement des capacités et de l'octroi d'un soutien politique aux fins de la conception de programme de protection sociale. Le secrétariat a été appelé à jouer un rôle accru dans la détermination et la diffusion de méthodes novatrices d'octroi d'une protection sociale.

23. La Commission a relevé les efforts des États membres pour améliorer les infrastructures de transport, y compris les grandes routes, les chemins de fer, les ports maritimes et les routes rurales. Elle a également relevé que leurs initiatives en vue de développer la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique contribuaient de façon notable à la mise en place d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région.

24. La Commission a pris note avec satisfaction de diverses initiatives prises pour améliorer le transport de transit grâce à la négociation d'accords bilatéraux et sous-régionaux sur le transport de transit. Elle a pris note en outre de la mise en place de couloirs de transport, tels que le couloir transsibérien et le couloir entre l'Europe occidentale et la Chine occidentale, qui permettraient d'améliorer les liaisons de transport de transit entre l'Asie et l'Europe. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par le secrétariat d'examiner les questions liées aux services de transport maritime interinsulaire dans le cadre de son programme de travail.

25. La connectivité était une question hautement prioritaire pour les délégations des pays insulaires du Pacifique et le secrétariat a été encouragé à fournir un appui supplémentaire dans le domaine du transport maritime interinsulaire pour faciliter le commerce et l'activité économiques. Des délégations de pays insulaires du Pacifique ont noté avec reconnaissance et fermement appuyé le travail réalisé par le secrétariat dans le Pacifique par l'intermédiaire du Bureau de la CESAP pour le Pacifique pour trouver des solutions aux problèmes de développement spécifiques des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le secrétariat a été encouragé à utiliser la tribune inclusive que constituait la Commission pour appeler l'attention sur les besoins particuliers et spécifiques des petits États insulaires en développement du Pacifique, y compris en appuyant les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

26. Mettant en lumière le besoin croissant d'investissements dans les infrastructures, la Commission a souligné que le secteur privé et les partenariats public-privé devraient absolument élargir leur rôle dans le développement des infrastructures, en remplaçant les plans de financement traditionnels tels que l'aide publique au développement. La Commission a été informée à cet égard que la

⁵ Voir E/ESCAP/MCED(6)/14.

République islamique d'Iran était disposée à accueillir et à organiser la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en 2012.

27. La Commission a insisté sur le fait que la durabilité environnementale était l'élément clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'un programme de développement plus vaste. Elle a également noté que l'on pouvait résoudre les problèmes posés par la croissance rapide, l'urbanisation, les contraintes environnementales et le manque de ressources en élaborant des stratégies en faveur d'une économie verte, d'une croissance verte, d'une utilisation durable des ressources et de mesures de protection environnementale. Elle a mis en outre l'accent sur l'importance de la restructuration économique pour faciliter les changements systémiques à l'appui de ces stratégies. La Commission a salué le travail du secrétariat dans ces domaines, y compris l'organisation de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, le renforcement des capacités pour une croissance verte et l'établissement d'une feuille de route régionale afin d'assurer un développement à faible intensité de carbone parallèlement à la croissance.

28. La Commission a été informée par le Gouvernement kazakh que l'initiative d'Astana pour une « passerelle verte »⁶ qui était l'un des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique offrait un moyen essentiel de coopération régionale dans le domaine de l'environnement et du développement durable en renforçant les partenariats entre les pays intéressés dans les régions de l'Europe et de l'Asie et du Pacifique. Les États membres ont été invités à participer au programme de partenariat mis en place dans le cadre de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte ».⁷

29. La Commission a souligné les possibilités de nouveaux investissements, en particulier par le secteur privé, dans les domaines liés à la promotion de la durabilité environnementale, notamment le reboisement, la gestion des ressources en eau, l'exploitation de sources d'énergie nouvelle et renouvelable, l'amélioration de l'efficacité énergétique, les technologies propres et l'adaptation au changement climatique. La Commission a pris note du recours possible à des incitations fiscales pour orienter ces investissements.

30. La Commission a mis en lumière les difficultés spécifiques posées par les changements climatiques dans le cadre du programme de développement de la région. Une délégation a fait observer qu'il faudrait accélérer l'action internationale face aux changements climatiques sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées et a demandé que des progrès concrets soient accomplis dans l'examen des mesures tant d'atténuation que d'adaptation lors de la dix-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en décembre 2011. Une autre délégation a souligné le rôle des organisations financières internationales dans la solution aux problèmes posés par les changements climatiques par la mise en place de mécanismes efficaces d'atténuation et d'adaptation.

31. La Commission a pris note avec satisfaction du travail qui avait été accompli par le secrétariat dans les domaines liés à l'environnement et au développement, notamment de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de

⁷ Voir ECE/CEP/S/2011/L.5.

l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.⁸

32. La Commission a souligné la nécessité de garantir les besoins énergétiques en renforçant la sécurité énergétique et en augmentant les investissements dans ce secteur. Elle a également encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour promouvoir la coopération régionale dans cet important domaine. Plusieurs délégations ont réaffirmé la détermination de leurs pays à appuyer l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le commerce de l'énergie aux fins d'un développement inclusif et durable.

33. La Commission a mis l'accent sur l'importance de la gestion des ressources en eau, d'un développement écologiquement durable et des initiatives et programmes des États membres visant à préserver et restaurer les ressources naturelles, par exemple dans les domaines de l'approvisionnement en eau, l'irrigation et l'énergie hydroélectrique, par des incitations et d'autres outils de développement durable. La Commission a pris note des activités du secrétariat dans le Bassin du Mékong et a soutenu ses efforts pour élargir sa coopération avec la Commission du Mékong.

34. La Commission a constaté les difficultés soulevées par l'urbanisation rapide et le besoin de procurer les services de base, particulièrement pour l'éducation, la santé et le logement, dans des conditions de prix raisonnables, à la fois aux pauvres en milieu urbain et en milieu rural et aux groupes défavorisés. Elle a noté que les pouvoirs publics jouaient un rôle important dans la fourniture de logements à bas prix.

35. La Commission a noté que malgré les progrès faits par les pays les moins avancés dans leur développement socioéconomique au cours des dix années écoulées, les revenus par habitant restaient encore bas et la capacité de production restait limitée, leurs économies continuaient d'être vulnérables et la plupart de ces pays n'atteindraient probablement pas certains des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015. Tout en reconnaissant que la responsabilité primordiale du développement des pays les moins avancés incombait aux pays eux-mêmes, certaines délégations ont souligné que les partenaires de développement devraient continuer à leur apporter une aide.

36. La Commission a observé que, si les Objectifs du Millénaire pour le développement avaient constitué un cadre puissant dans lequel les pays développés et les pays en développement avaient pu travailler ensemble à faire avancer le développement humain et à tirer de la pauvreté des millions de personnes parmi les plus vulnérables, le niveau des progrès accomplis parmi l'ensemble des sous-régions de la CESAP vers la réalisation des Objectifs était inégal et continuait de poser des problèmes, particulièrement pour l'Objectif 1 qui concernait la réduction de la pauvreté. Pour atteindre les Objectifs à l'échéance de 2015, les pays de la région devaient consolider et renforcer le partenariat et la coopération internationaux, raffermir les engagements politiques et redoubler d'efforts à l'échelon national. La Commission s'est déclarée résolue à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat joue un rôle d'appui approprié dans le renforcement des capacités et dans la mobilisation des ressources pour combler les écarts dans la réalisation des Objectifs.

⁸ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Luis, Maurice, 10-14 janvier 2005* (Publication des Nations Unies, N° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

37. La Commission a noté que la coopération Sud-Sud, en complément de la coopération Nord-Sud, pouvait être un important adjuvant pour permettre aux pays les moins avancés de renforcer leurs capacités de production de manière à intégrer leurs économies aux marchés régionaux et mondiaux et à réaliser le développement socioéconomique, comme le montraient l'Étude et le Document final de Dacca⁹ qui avaient contribué à la formulation du Programme d'action d'Istanbul.¹⁰ À ce propos, la délégation turque a souligné que le renforcement et la diversification des capacités de production dans les économies d'Asie et du Pacifique était l'un des domaines prioritaires sur lesquels le secrétariat devrait se concentrer pour favoriser la transformation structurelle, la création d'emplois et la croissance économique afin de réduire la vulnérabilité de ces pays aux chocs externes. La Commission s'est félicitée de l'appui procuré par le secrétariat pour donner aux pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique la possibilité de jouer un rôle actif dans la définition du Programme d'action d'Istanbul.

38. La Commission a relevé que la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles augmentaient dans la région. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les conséquences des changements climatiques qui entraînaient une élévation du niveau des océans, particulièrement dans les zones du Pacifique à bas relief. Elles ont observé que beaucoup de pays de l'Himalaya et du Pacifique qui n'avaient guère contribué au réchauffement planétaire en étaient cependant les premières victimes. En raison de l'incidence plus forte des catastrophes naturelles dans la région, la Commission a estimé qu'il fallait renforcer le rôle du secrétariat dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

39. La Commission a observé que les réactions aux différentes grandes catastrophes naturelles qui avaient frappé la région de l'Asie du Pacifique dans les années récentes avait manifesté la volonté et la capacité des nations, des institutions et des individus de s'unir et de s'engager dans l'aide humanitaire, la reconstruction et le développement de multiples manières sans précédent. La Commission a exprimé sa profonde sympathie aux populations et aux autorités du Japon et du Pakistan pour les pertes humaines et les dommages économiques causés par les grandes catastrophes naturelles récentes survenues dans ces pays.

40. En réponse, la délégation pakistanaise a exprimé la reconnaissance de son pays pour les multiples moyens par lesquels le secrétariat avait cherché à aider le Pakistan à la suite des inondations catastrophiques de 2010 qui avaient touché 20 millions de personnes et emporté des années de gains de développement, provoquant des pertes estimées à 10 milliards de dollars qui ont ravagé les logements, les entreprises, les récoltes, le bétail et l'infrastructure physique.

41. Le représentant du Japon a exprimé la profonde reconnaissance de son pays envers les membres et les membres associés et envers la communauté internationale pour leur solidarité et pour l'aide morale, matérielle et financière apportée au Japon à la suite du tremblement de terre et du tsunami de mars 2011 qui avaient causé le décès de plus de 24 000 personnes. La délégation a donné des renseignements détaillés sur les mesures de relèvement appliquées dans la région touchée, notamment le plan d'action pour le contrôle et la prévention de l'émission de matières radioactives dans l'environnement à partir de la centrale nucléaire endommagée. Il a assuré à la Commission que des informations continueraient d'être communiquées à la communauté internationale de façon transparente. La délégation a assuré

⁹ Voir E/ESCAP/ 66/6.

¹⁰ A/CONF.219/3, 11 mai 2011.

également à la Commission que la grande majorité du pays était ouverte comme d'habitude pour les voyages, les études et les affaires et que les produits alimentaires disponibles dans le pays pouvaient être consommés sans risque pour la santé.

42. La Commission a pris note de plusieurs propositions destinées à améliorer l'état de préparation aux catastrophes dans la région. Notamment, le Gouvernement thaïlandais a proposé d'utiliser la base aéronavale d'U-Tapao comme centre d'intervention rapide pour la gestion des catastrophes et d'offrir à partir de là une aide aux autres pays de la région. La délégation indienne a informé la Commission que l'Inde et quelques autres pays de la région procureraient aux pays exposés à la sécheresse des services techniques basés sur les informations recueillies par satellite, par l'intermédiaire du Mécanisme coopératif de la CESAP pour la surveillance et l'alerte avancée en matière de sécheresse. L'Inde était aussi devenue membre du Système régional intégré d'alerte avancée multirisques pour l'Afrique et l'Asie, auquel elle apporterait ses capacités en matière d'alerte avancée.

43. Une délégation a noté que les échanges de données d'expérience et le transfert de technologie entre pays en développement à travers les institutions régionales de la CESAP, dont le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique, pourraient être une importante forme de coopération Sud-Sud.
